

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 851

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« La présente LPM doit permettre d'anticiper les scénarios de demain, garantir des conditions de vie dignes aux militaires, moderniser le concept de dissuasion, et donner à l'État la possibilité de ramener dans le giron public les entreprises stratégiques de défense. Celle-ci doit permettre la mise en oeuvre d'une vision politique à long terme visant la défense des intérêts nationaux et l'indépendance de la France mise au service de la paix. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES présente les objectifs que devrait poursuivre la LPM.